

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT QUATRE JUILLET DEUX MIL QUATORZE, à VINGT HEURES TRENTE, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jackie PASSET – Véronique CHOTARD – Vincent FOURNERET – Eliane PAYRAUDEAU – Tony GUERY – Bérengère BOUCHER – Gérard BARTHELEMY – Paul-Marie CACHEUX – Jocelyne VIET – Roger DELSOL – Bernadette ROEGIERS – David JACQUET – Pascal ORGEREAU – Blandine FROGER – Yves JEULAND – Cathia BAILLIF-DELAIRE – Isabelle PLANTE

ÉTAIENT EXCUSÉS : Pascale YVIN (pouvoir) - Patrice BENESTEAU

Secrétaire de Séance : Véronique CHOTARD

Tarifs de l'accueil périscolaire du mercredi de 12h10 à 12h30 à partir du 1^{er} septembre 2014

À la rentrée de septembre 2014, les élèves des écoles publiques auront classe le mercredi jusqu'à 12h. À partir de 12h10, fin de la surveillance à l'école, les enfants seront pris en charge gratuitement par la commune sur un temps d'accueil périscolaire jusqu'à 12h30. Les enfants encore présents à l'accueil périscolaire à 12h30 seront emmenés au restaurant scolaire pour déjeuner et à l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) l'après-midi. Ces deux services – restauration scolaire et ALSH – seront alors facturés aux familles concernées.

En parallèle, avec la mise en place de la réforme scolaire, une réflexion sur les tarifs et les horaires de l'accueil périscolaire va être engagée par le comité affaires scolaires et périscolaires en septembre. Une modification des tarifs et des horaires pourrait être effective à partir du 1^{er} janvier 2015.

Cours de natation scolaire avec la piscine Pharéo

La piscine Pharéo située à Beaufort-en-Vallée propose dix séances de 40 minutes par classe pour les 6 classes du cycle élémentaire tout au long de l'année le mardi matin de 11h à 11h40. Deux classes seraient accueillies en même temps sur trois périodes de l'année, pour un coût total de 6 870 €.

Afin de diminuer ce coût, le Conseil municipal a décidé d'accorder 10 séances de natation aux 3 classes de CM1 et CM2. Le coût total serait réduit à 3 880 €. Les jours, les horaires et la période – probablement de mars à juin 2015 – de ces cours restent à définir.

Parking de la gare SNCF : pose de résine pour délimiter les places de stationnement

Le Conseil municipal a émis un avis défavorable à la réalisation de surface en résine délimitant les places de stationnement et au marquage de logos (voiture, bis, vélo) sur le parking de la gare SNCF. Prévus dans le devis initial de la création du parking, puis abandonnés pour des raisons budgétaires, ces aménagements devaient finaliser l'aspect visuel du parking de la gare.

Projet Citizens'Rail

Sept gares rurales dont celle de La Ménitré ont été sélectionnées par la Région des Pays de la Loire pour faire partie du projet Citizens'Rail. Une étude portée par la Région est actuellement en cours sur la réhabilitation et la valorisation du bâtiment voyageur de la gare SNCF.

La commune a plusieurs idées d'utilisation de ce bâtiment :

- au rez-de-chaussée : cabinet de Catherine Wolf actuellement au 1^{er} étage, exposition sur le végétal en partenariat avec Vilmorin, local pour divers services ;
- salles de réunion à l'étage.

Ce projet inclut la création de deux pistes cyclables au départ de la gare : l'une vers Vilmorin et l'autre vers le CNPH via le centre bourg de La Ménitrié. La réponse concernant ce projet sera donnée à l'automne.

Subvention à solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire pour créer des pistes cyclables au départ de la gare SNCF

Dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Région des Pays de la Loire, la commune va solliciter une subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire pour la création de pistes cyclables au départ de la gare SNCF. La Région soutient la réalisation de cheminements sécurisés pour les vélos entre la gare et le centre bourg ou un quartier d'habitation par exemple, dans un périmètre limité à 3 km.

Mise en place d'un montant forfaitaire pour dépôt illicite d'ordures ménagères ou autres détritrus sur le territoire de la commune

Des dépôts sauvages, interdits par la loi, sont régulièrement constatés sur le territoire de la commune. Le Code pénal précise que toute personne qui dépose tout type de déchet en dehors des points de collecte est susceptible d'être verbalisée. Face à ce constat, les élus ont décidé d'instaurer un montant forfaitaire de 80 € pour dépôt illicite d'ordures ménagères ou autres détritrus sur le territoire de la commune.

Information sur le projet de lotissement de La Corbière

Le cabinet d'architecte F.AU a été retenu pour urbaniser le secteur de La Corbière qui s'étend sur 4 ha et prévoit d'accueillir environ 63 logements sur des terrains de 208 à 500 m². L'urbanisation fera l'objet d'un phasage en 3 tranches successives.

Le projet de F.AU est une ébauche avec les grandes lignes directrices du projet. Le comité lotissement se pose des questions concernant quelques points du dossier : garage non attenant la maison, petites parcelles, gestion des eaux pluviales en aérien, principe d'une gestion pour partie collective des espaces verts.

Comités consultatifs – candidatures pour les places vacantes

Les candidatures suivantes ont été validées : Valérie Renaux au comité développement économique et Ellen Bouty au comité affaires scolaires et périscolaires.

Tickets d'entrée à la piscine des Rosiers-sur-Loire

Les Ménitriéens sont satisfaits de la mise en place de ce service. Pour information, au 24 juillet, 67 enfants et 56 adultes en ont bénéficié.

À 1,50 € le ticket enfant et 2,50 € le ticket adulte, cela représente pour la commune un coût de 2 240 € si tous utilisent leur carnet de 10 tickets (1 005 € pour les enfants et 1 400 € pour les adultes).

Piscine vandalisée

Une plainte a été déposée à la gendarmerie suite aux dégradations effectuées sur les bâtiments et sur les extérieurs de la piscine.

Numérotation des maisons en campagne

Facteurs, livreurs, visiteurs... rencontrent parfois des difficultés pour trouver les habitants de hameaux où sont regroupées plusieurs maisons non numérotées. Cette numérotation pourrait avoir lieu mais les habitants doivent d'abord indiquer leur nom sur leur boîte aux lettres.

Jackie PASSET
Maire,